

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE NORMANDIN,  
TENUE LE MARDI 20 JUIN 2017, À 20 HEURES 30, AU LIEU DÉSIGNÉ DES  
ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES DU CONSEIL MUNICIPAL.

SONT PRÉSENTS : Mesdames les conseillères Claudette Cantin et  
Marie-Lou Darveau, messieurs les conseillers  
Daniel Boisclair, François Potvin, Michel Girard  
et Robin Gauthier.

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR  
LE MAIRE MARIO FORTIN.

SONT AUSSI PRÉSENTS : M. Gilles Potvin et Mme Lyne Groleau.

---

---

209-2017

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR  
MONSIEUR LE MAIRE :

Monsieur le maire procède à l'ouverture de l'assemblée extraordinaire à 20 h 30.  
Il salue les personnes présentes et celles qui écoutent la séance à la Télévision  
communautaire.

---

---

210-2017

REVUE DE L'ORDRE DU JOUR :

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

Que l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

---

211-2017

DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS :

Aucune déclaration.

---

---

212-2017

SOUMISSIONS - CONSTRUCTION DU  
PROJET DU CENTRE SPORTIF :

CONSIDÉRANT les soumissions reçues:

SOUSSIONNAIRE	PRIX (taxes incluses)	NOTES
Construction FAB	1 774 500.00 \$	Conforme
Construction Martin Rousseau inc.	1 585 486.85 \$	Conforme
Construction Bon-Air inc.	1 533 100.80 \$	Conforme
Construction Guy Bonneau inc.	1 643 046.00 \$	Conforme

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

Que le conseil municipal accorde le contrat de rénovation du Centre sportif au  
plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction Bon-Air inc. au prix déposé  
de 1 533 100.80 \$ (taxes incluses) compris dans le règlement d'emprunt # 519-  
2017.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

---

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

213-2017

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT #519-2017  
AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET  
L'EMPRUNT POUR UN MONTANT  
ADDITIONNEL DE 150 000 \$ :

Madame la conseillère Marie-Lou Darveau, donne AVIS DE MOTION à l'effet que sera adopté, à une assemblée subséquente, un règlement modifiant le règlement # 519-2017 afin d'augmenter la dépense de 150 000 \$ et l'emprunt de 150 000 \$ pour la rénovation du Centre sportif. Une dispense de lecture est également donnée pour l'adoption du règlement.

---

214-2017

QUESTIONS DU PUBLIC :

Aucune.

---

215-2017

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robin Gauthier,

Que l'assemblée soit et est close à 20 heures 37.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

\_\_\_\_\_  
Mario Fortin, maire

\_\_\_\_\_  
Lyne Groleau  
Directrice générale et greffière